

# BAREME DES HONORAIRES

Applicable à compter du 17 Mars 2021

## Nos honoraires sur les transactions (habitation et locaux commerciaux)

Montant de la transaction

Inférieur à 100 000 € 8,00 % TTC

De 100 001 à 200 000 € 6,00 % TTC

De 200 001 à 400 000 € 5,00 % TTC

Supérieur à 400 001 € 4,00 % TTC

Les honoraires sont à la charge de l’acquéreur sauf convention contraire

Montant minimum : forfait de 5.000 € TTC

Terrain : 10 % TTC

Parking : 10 % TTC du prix avec un minimum de 1 000 €

Garage : 10 % TTC du prix avec un minimum de 1 500 €

Avis de valeur : 250 € TTC (Offert en cas de signature d’un mandat de vente avec notre agence)

## Nos honoraires sur les locations

Locaux d’habitation :

Visites, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

* Zones tendues : 10 €/m²
* Zones non tendues : 8 €/m²
* Frais d’état des lieux : 3 €/m²
* Frais d’avenant au bail : 300 € TTC

Garage et Parking : forfait de 200 € TTC

Les honoraires sont répartis équitablement entre bailleur et locataire

Tous les montants indiqués incluent une TVA de 20%

**Pour nous contacter :**

**03 67 10 08 12**

**Sylvie Distel : 06 85 68 46 31**

**Christophe Bentz : 06 63 95 49 75**